

## **Les associations de protection animale rappellent ses promesses à Nicolas Sarkozy**

Dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, les principales organisations de protection des animaux dénoncent l'abattage des animaux sans étourdissement

**Paris.** Dans une lettre datée du 10 juin, onze organisations nationales de protection animale appellent le Président de la République à agir face à la généralisation de l'abattage rituel sans étourdissement. L'étourdissement préalable à l'abattage a été introduit il y a plus de trente ans, aussi bien dans le Droit français qu'europpéen afin de limiter la souffrance des animaux lors de leur mise à mort. Une dérogation fut toutefois accordée aux abattages rituels israélite et musulman pour lesquels les animaux sont égorgés pleinement conscients, sans aucune insensibilisation. Cependant, cette exception à l'étourdissement tend à devenir une règle en matière d'abattage des animaux de boucherie en France. Plus de 50% des ovins sont ainsi déjà concernés.

Si la liberté religieuse doit être respectée, elle ne saurait justifier la violation de la liberté de conscience des millions de Français qui ne sont pas informés du mode d'abattage des viandes qu'ils consomment. En effet, aucun étiquetage n'est prévu pour les carcasses d'animaux abattus sans être étourdis qui rejoignent le circuit de distribution classique. Les consommateurs mangent donc sans le savoir de la viande pouvant provenir d'animaux qui étaient pleinement conscients lorsqu'ils ont été égorgés. Lundi prochain, l'Union européenne se prononcera sur ce sujet de l'étiquetage relatif à l'étourdissement des animaux abattus pour leur viande.

Les instances scientifiques sont nombreuses à dénoncer les douleurs ressenties par les animaux lors de l'abattage rituel. La Fédération vétérinaire européenne estime ainsi que « *l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable en toute circonstance* ». Selon la récente expertise scientifique collective de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) sur la douleur animale, un nombre significatif d'animaux perdent conscience lentement après leur égorgement : jusqu'à 14 minutes chez des bovins !

L'industrie de la viande est elle-même de plus en plus préoccupée par les difficultés rencontrées lors de la pratique de ces abattages rituels. Le SNIV-SNCP, syndicat des entreprises françaises de la viande sollicitait ainsi en décembre dernier Monsieur le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche afin d'envisager « la généralisation de l'insensibilisation de l'animal (par assommage ou électronarcose) immédiatement après l'égorgement rituel, à l'identique de ce qui est pratiqué chez certains de nos voisins européens ».

L'abattage rituel concerne, chaque année, des dizaines de millions d'animaux qui agonisent la gorge tranchée pendant de longues minutes. Cela est inacceptable pour 72% de nos concitoyens qui, selon une enquête IFOP de décembre 2009, sont opposés à la dérogation permettant l'abattage d'animaux sans qu'ils soient étourdis.

**Sans respect de la volonté de cette majorité de Français qui exige de voir réduites au minimum les souffrances des animaux lors de leur abattage, les associations signataires lanceront dès la rentrée une vaste campagne d'information sur la réalité des pratiques de l'abattage rituel et inviteront les consommateurs à s'abstenir de tous produits carnés.**

*Ci-joint la lettre ouverte adressée à Nicolas Sarkozy signée par :*

Association Stéphane Lamart ; Confédération Nationale des SPA de France ; Conseil National de la Protection Animale ; Fondation 30 millions d'amis ; Fondation Assistance aux Animaux ; Fondation Brigitte Bardot ; Fondation Droit Animal, éthique et sciences ; Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs ; Protection Mondiale des Animaux de Ferme ; Société Nationale pour la Défense des Animaux ; Société Protectrice des Animaux